

LA FRANCE

NOUVELLE ORLÉANS.

Imprimé et publié, tous les jours, par J. BAYON, DELAUP & C°, à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.

NOUVELLE ORLÉANS, JEUDI, 2 SEPTEMBRE 1830.

Vol. IX.

Condition. — L'Assile peut toutes les années : le prix de l'abonnement est d'un dollar par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque année, une avance.

LOTERIE
DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 15e-classe
Du 1830. Devant soixante personnes assises à table, Samedi 4 Sept.

PROSPECTUS.		
1 lot de	\$10,000	\$10,000
1 " "	2,000	2,000
1 " "	1,800	1,800
1 " "	1,400	1,400
1 " "	1,200	1,200
1 " "	1,000	1,000
6 " "	500	500
6 " "	300	300
5 " "	200	200
156 " "	50	50
155 " "	30	30
624 " "	8	8
7800 " "	4	4
		31,800

6,780 Lots \$ 73,000

10,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura égale part pris avec deux des numéros tirés au sort : 30 ; 95 avec deux et 7,95 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront après ces deux numéros tirés, et serviront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les gagnants des 30 numéros tirés, on jouera à 30 inclusivement, seront placés dans une rose la jour du tirage, et non pas tirées 4 d'entre eux : qui que soit qui aura les 1er, 2e, et 3e, numéros tirés dans l'ordre dans lesquels ils auront été tirés, aura droit à..... \$10,000.

Et les autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'ils méritent proportionnellement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	3,000
3, 1 et 3	3,000
1, 3 et 1	3,000
1, 2 et 3	3,000
2, 3 et 1	3,000

Les 6 autres billets qui auront trois numéros semiens, auront : les 3e, 2e, et 1e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... \$1,000.

Et les autres billets qui auront deux numéros semiens, savoir : les 1er, 2e, et 4e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... \$1,000.

Les 6 autres billets qui auront trois numéros semiens, savoir : les 1er, 2e, et 4e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... \$1,000.

Les 6 autres billets qui auront trois numéros semiens, savoir : les 1er, 2e, et 4e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... \$1,000.

Les 6 autres billets qui auront trois numéros semiens, savoir : les 1er, 2e, et 4e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... \$1,000.

Les 6 autres billets qui auront deux numéros semiens, savoir : les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... \$1,000.

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros semiens, auront droit chacun à..... \$1,000.

Les 7,95 billets, ayant un des deux numéros semiens, auront droit à..... \$1,000.

Tout billet qui sera gagné au prix de moins d'un dollar, sera échangé contre un autre billet.

Les prix seront payables quinze jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinale de 15 pour cent.

Tous les billets, francs port, contiendront une promesse, en s'adossant à J. De FAUCET, rue des Chiffres, N° 18.

Prize des Billets.

Entier \$10, demi 2, quatre 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAUCET—Directeur

9 aout

Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Louange à Dieu, et à Marie S. Longue et Fr. D. Louis contre leurs entremis.

A cause des préjudices des pétitionnaires.

Le sont acceptés par le Cour, pour le bénéfice de leurs ordonnances, il se présente que l'assurance des citoyens de Louange & Louis, de C. & Louange et Wm. D. Louis, ait lieu en l'office de G. E. Stenger, notaire public, le 8 de septembre prochain, à l'effet de délivrer sur la situation de leurs affaires, et qu'en même temps toutes personnes justifiées devant leurs personnes et leurs propriétés, sociales et individuelles, soient suspendues. Et il est de plus ordonné que George Strawnberg, qui a demandé pour présenter les estimations des biens.

Sigres J. PITT, Juge.

La partie ce que dessine.

2 aout 1830. B. BLODGETT, dép. greffier.

Le décret de la Cour de la Nouvelle-Orléans, daté du 1er juillet 1830, a été signifié par Greffier, à l'effet de faire délivrer les lettres de change au nom de New York, jusqu'à présent déposées à CHAUSSONNE, toutes que

BON ET BIEN SOULIEZ PARISIENNES pour dans au genre français aussi un assortiment de DÉVASSINS, SOULIERS, & COUPONS pour hommes.

3 aout J. G. ANDREWS & CO.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, le 31 juillet 1830.—Présent l'Hon. James Foy.—Dans l'affaire de G. E. Stenger contre ses débiteurs. —Sur motion de Mr. Lefebvre, conseiller de Peter Lefebvre, ordonner dans cette affaire, et de l'affaire de G. E. Stenger contre ses débiteurs, qu'une assemblée des créanciers d'assortiment se tienne au 1er octobre de l'année 1830, à l'effet de nommer un autre juge ou greffier, au lieu et place de dit Kenny Lawrence, décédé. —Je certifie ce que des

3 aout S. BLODGETT, 1er greffier.

A VIZ.—Le notaire, exécuteur testamentaire de C. F. J. Bollinger-Duboulay, prie des personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession, d'avoir à les lui faire connaître le plus tôt possible, et ceux qui, pour leur devoir de payer immédiatement entre ses mains.

P. BOURG,

notaire des rues de l'Hôpital et des Temples.

10 Aout—3 h. 15.

ACTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajaz de Bordeaux.

40 tierçons viande blanche très qualité, 75 caisses frangé à l'eau de vie,

25 do. ligures superfines,

D'imparitions en étoiles,

300 bœufs, vin de Bordeaux,

15 pipes eau de vie de Cognac,

70 barils de vin rouge, sans prueye

600 caisses vin rouge et blanc,

20 balles de ligures assorties,

10 do. brain jaune pour maestuaire,

3 do. coquilles si blanches,

10 do. filet de queues,

5 malles d'eau de cologne,

4 balles de cuitures en lieges,

4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.

2 Jules—

Changeement de domicile.

H. J. E. BOERNIK présente son domicile à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat, entre Toulouse et St. Pierre, maison de M. Garay.

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour de Paris.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.

à l'Etat de la Louisiane, à l'avenue de l'Etat.

Le 15 Juillet 1830.

ETAT DE LA LOUISIANE.